



PRIX D'EXCELLENCE

GRILLE D'ÉVALUATION

Critère d'admission

- Être une ou un médecin de famille, membre du CQMF

POINTAGE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

CRITÈRES	POINTAGE
1. Contribution remarquable à la médecine de famille	/50
2. Reconnu(e) par ses pairs pour ses compétences cliniques	/25
3. Qualités humaines	/25
	Total : /100

EXEMPLES DE CONTRIBUTION (liste non exhaustive) :

- Contribution aux soins aux patients en milieu non urbain¹
- Contribution à la vie communautaire ou à l'aide internationale
- Contribution à la formation continue et à la vulgarisation scientifique
- Contribution à l'enseignement de la médecine de famille
- Contribution à la vie universitaire/hospitalière/CLSC/GMF-U
- Contribution à la recherche ou à la publication en médecine de famille
- Contribution à la recherche et à la médecine factuelle
- Contribution à la vie du CQMF ou du CMFC
- Contribution à l'amélioration des pratiques en médecine de famille
- Promotion de la santé auprès des communautés autochtones

Note : La catégorie de contribution sera déterminée par les membres du comité de sélection au moment de l'étude de la candidature selon le profil présenté, elle n'est pas déterminée par la personne qui soumet la candidature.

¹ On entend par « non urbain » toute municipalité/ville en dehors de Montréal métropolitain, Québec métropolitain, Sherbrooke, Trois-Rivières, Gatineau et Saguenay.